

MAIRIE DE CESTAYROLS
1, Place de la Mairie
81150 CESTAYROLS

ARRETE
2024 - 19

Le maire de la commune de CESTAYROLS

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 441-3, R. 225 et R. 225-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales, art. L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Considérant qu'en raison de travaux de voirie qui auront lieu du mardi 24 au vendredi 27 septembre 2024 par l'entreprise CAZAL, il est nécessaire de fermer l'entrée du village : RD 1 : Route d'Albi et la Place des Douves.

Arrête

Article 1^{er} : Suite à la demande de l'entreprise CAZAL en date du 23 septembre 2024, la circulation sera interdite à l'entrée du village : Route d'Albi et la Place des Douves du mardi 24 au vendredi 27 septembre inclus, pour cause de travaux de voirie.

Article 2 : Ces routes seront fermées en journée de 8H à 18H.

Article 3 : Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le maire et le commandant de brigade Gendarmerie de Gaillac sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cestayrols le 24 septembre 2024

 Le Maire,
Jean DERRIEUX

